












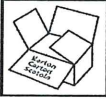










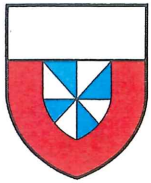
**Horaires d'ouverture :** Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h00 - Mercredi : 13h30 - 18h30 - Samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Collecte porte à porte	A la déchetterie selon directive	 <b>Ordures ménagères (incinérables)</b> Collecte hebdomadaire dès 6h00 <b>tous les jeudi</b> , sauf jours fériés	Tous les déchets non recyclables, de taille inférieure à 60 cm, qui <b>entrent dans un sac à ordures de 17, 35, 60 ou 110 litres</b> . Utilisez uniquement des sacs taxés.	<b>Dépose des sacs dans les conteneurs agréés</b> afin de faciliter la collecte et d'éviter les déprédations par les animaux.	Tous les autres types de déchets nommés dans le tableau suivant doivent être triés et amenés à la déchetterie ou dans les commerces.
		 <b>Papier sans le carton</b> Début de la collecte à 8h00 <b>le 1er jeudi du mois</b> , sauf les jours fériés	Journaux, imprimés, livres, papier d'emballage, illustrés, cahiers, papier de bureau, enveloppes avec ou sans fenêtres, prospectus, papiers recyclés, bottins téléphoniques, photocopies, bloc-notes, listes informatiques, etc.	Dépose du papier dans les conteneurs agréés afin de faciliter la collecte et d'éviter toute dispersion sur la voie publique.	<b>A exclure :</b> Papiers souillés, papiers cadeau enduits et emballages de fleurs, étiquettes, papiers filtre, pochettes photos, papier ménage, sachets de soupe, autocollants, sacs en papier résistants à l'eau, mouchoirs, serviettes hygiénique.
		 <b>Compostables (du ménage)</b> Début de la collecte à 6h00 <b>tous les jeudi</b> , sauf les jours fériés	Déchets végétaux tels que : Epluchures, restes de repas crus ou cuits, fleurs, plantes.	Dans les conteneurs agréés en plastique de couleur brune.	<b>A exclure :</b> Sac et emballage en plastique, pot à plantes ou autres corps étrangers, le gazon, pas de déchets pierreux et de terre.
		 <b>Encombrants</b>	Concerne les déchets incinérables et non recyclables de <b>taille supérieure à 60 cm</b> . <b>Exemple :</b> mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique	Dans les bennes correspondantes. <b>Pour les personnes sans moyen de transport ou à mobilité réduite, enlèvement possible par le service de voirie.</b> Taxe de Fr. 50.- par voyage, que des gros encombrants (pas de déménagement).	<b>Non pris dans les encombrants :</b> Carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition etc. ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.
		 <b>Compostables (du jardin)</b>	Gazon, feuilles et <b>branches jusqu'à Ø 10 cm maximum</b> .	Dépose des végétaux sur la place de compostage.	<b>A exclure :</b> Tous les déchets contenant du plastique, troncs, souches, pots à plantes, déchets pierreux/terreux et inertes.

Où et comment ?		Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Commerces ou centre agréé ou à la déchetterie selon directive			<b>Bouteilles de boissons en PET</b>	Seules les bouteilles de boissons en PET et ayant contenu de l'eau ou de la limonade sont recyclées.	Les flacons en PET ayant contenu de l'huile, du vinaigre ainsi que tous les flacons en plastiques (produits cosmétiques, douche et shampoing, produits d'entretien etc.) sont à retourner dans les centres d'achat ou à éliminer via un sac taxé.	<b>Benne pour le PET à disposition à la déchetterie.</b>
			<b>Bouteilles de lait en PEHD, flacons plastiques</b>	En plastique PEHD de couleur blanche (produits laitiers); flacons plastiques (produits douches, lessives etc...)	<b>A retourner dans les points de vente.</b>	<b>Ne doivent pas être éliminés dans le PET.</b>
			<b>Déchets inertes</b> Centre de récupération	Céramique, briques, porcelaine, gravats.	Ces déchets doivent être acheminés <b>contre paiement dans une décharge contrôlée.</b>	<b>De petites quantités, max. 150 litres par mois, sont acceptées à la déchetterie.</b>
			<b>Appareils électriques et électroniques (OREA)</b>	Uniquement les petits appareils électrique de ménage, outillages pour le bricolage et le jardinage, appareils bureautiques, informatiques et de télécommunication, électronique de loisirs ainsi que jeux ou jouets.	<b>Obligation de reprise gratuite par les points de vente</b> , comprenant tout l'assortiment d'appareils électriques et électroniques vendus à ce jour. La taxe anticipée de recyclage (TAR) couvre les frais de récupération.	<b>Tous les gros appareils ménagers et de jardin type réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, hotte de ventilation, lave vaisselle, machine à laver le linge, tondeuse ainsi que les téléviseurs sont à rendre dans les points de vente. PAS DE REPRISE A LA DECHETTERIE</b>
			<b>Toner et cartouches d'encre</b>	Recharges pour photocopieurs, fax et imprimantes.	<b>A retourner dans les points de vente.</b>	La réutilisation des cartouches permet de réaliser une économie des ressources énergétiques. <b>Ne pas jeter avec les déchets incinérables</b>
			<b>Déchets ménagers spéciaux DMS</b>	Peintures et solvants, produits chimiques et médicaments périmés, néons et ampoules économiques, résidus de pesticides, de mercure, etc.	<b>A retourner en priorité dans les points de vente.</b> Exceptionnellement à la déchetterie.	<b>Les déchets ménagers spéciaux ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les éviers ou les WC.</b>
			<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules de tourisme, sans les jantes.	<b>Récupération par le fournisseur de nouveaux pneus.</b>	<b>Exceptionnellement à la déchetterie</b> taxe Fr. 10.-/pce, non déjanté Fr. 15.- <b>Sont exclus :</b> pneus de camions, véhicules utilitaires et machines agricoles.
			<b>Piles électriques et accumulateurs divers</b>	Tous les types (alcaline, nickel, etc), les accumulateurs pour téléphones portables, baladeurs, appareils photos, caméscopes, etc.	<b>A retourner dans les points de vente.</b> <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>	<b>Très polluant</b> C'est pour quoi toutes les piles sont à récupérer (même celle dites "vertes"). Avant de recycler les appareils et jouets, veuillez à leur enlever les piles et accumulateurs.

**Déchets carnés (animaux morts) au centre d'équarrissage de Valorsa à Penthaz**

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
A la déchetterie selon directive		<b>Carton (sans le papier)</b>	Tous les types de cartons recyclables non composite (exemple sans plastique ni aluminium), carton ondulé, barquettes pour fruits et légumes.	A déposer dans la benne compactante.	<b>Types de cartons à exclure :</b> Emballages en EPS (polystyrène, sagex), bourrage plastique d'emballage, cartons de lessive, sacs de ciment et de nourriture pour animaux, briques de lait ou de jus de fruits (à jeter avec les ordures incinérables).
		<b>Verre</b>	Bouteilles et bocaux vides.	A déposer dans la benne compartimentée par couleur.	<b>A exclure :</b> Bouchons en liège et les fermetures métalliques, céramique, porcelaine, verre à boire, à vitres, plats "pyrex". <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Bois</b>	Tout meuble en bois non rembourré (armoires, tables, chaises en bois, caisses, etc.).	Dans la benne correspondante.	<b>A exclure :</b> Tout ce qui n'est pas en bois <b>Exemple :</b> miroirs, plastique, ferrements, sommiers en métal, etc.
		<b>Fer blanc et Alu</b>	Aluminium du ménage, boîtes de conserve ainsi que tout objet mentionné du logo officiel.	Dans le conteneur officiel.	<b>A exclure :</b> Les éléments composites (alu-plastique, alu-carton). <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Ferraille</b>	Visserie, vélos ou tout objet constitué prioritairement de fer.	Dans la benne correspondante.	Les jantes en acier sont acceptées sans les pneus. <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Huiles</b>	Végétale (de cuisine). Minérale (machines et moteurs).	Dans les bennes correspondantes.	<b>Ne doivent pas être déversées dans les évier ou les WC.</b> <b>Ne pas les mélanger.</b>
		<b>Capsules Café</b>	Uniquement les capsules en aluminium sans leur emballage.	Dans le conteneur prévu à cet effet.	<b>Uniquement les capsules en aluminium. Ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Collecte d'habits</b>	Vêtements, textiles et chaussures.	Dans le conteneur officiel.	Les vêtements et les chaussures doivent être déposés propres et en bon état dans un sac plastique fermé.
		<b>Polystyrène blanc expansé PSE - Sagex</b>	Polystyrène expansé blanc propre, protection pour meubles et appareils de + de 60cm	Dans la benne des encombrants.	<b>Chips de bourrage, barquettes de fruits/viande, tout autre plastique, polystyrène (Sagex) sont à éliminés via les ordures ménagères (sac taxé).</b>



Commune de CHESEAUX-sur-Lausanne

## Calendrier des déchets pour la collecte porte à porte

- = Ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, dès 6h00
  - = Ramassage hebdomadaire des déchets compostables, dès 6h00
  - = Ramassage mensuel du papier, sans le carton, dès 8h00
- Tous les autres déchets sont à déposer à la déchetterie

  = Vacances scolaires

  = Fermeture de la déchetterie en plus des jours fériés officiels

2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Dimanche</b>									1			1
Lundi				1			1		2			2
Mardi	1 <b>Férié</b>			2			2		3	1		3
Mercredi	2 <b>Férié</b>			3	1		3		4	2		4
Jeudi	3			4	2		4	1 <b>Férié</b>	5	3		5
Vendredi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
Samedi	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
<b>Dimanche</b>	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
Lundi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
Mardi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
Mercredi	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
Jeudi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
Vendredi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
Samedi	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
<b>Dimanche</b>	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
Lundi	14	11	11	15	13	10 <b>Férié</b>	15	12	16 <b>Férié</b>	14	11	16
Mardi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
Mercredi	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
Jeudi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
Vendredi	18	15	15	19 <b>Férié</b>	17	14	19	16	20	18	15	20
Samedi	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
<b>Dimanche</b>	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
Lundi	21	18	18	22 <b>Férié</b>	20	17	22	19	23	21	18	23
Mardi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
Mercredi	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25 <b>Férié</b>
Jeudi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
Vendredi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
Samedi	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
<b>Dimanche</b>	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
Lundi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
Mardi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
Mercredi	30	27	27		29	26	31	28		30	27	1 <b>2020</b>
Jeudi	31	28	28		30 <b>Férié</b>	27		29		31	28	2 <b>Férié</b>
Vendredi			29		31	28		30			29	3
Samedi			30			29		31			30	4
<b>Dimanche</b>			31			30						5
Lundi												6

A CONSERVER